

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25 SEP. 2025

ID : 074-247400112-20250923-DEL_2025_76-DE

2025-76 ADMINISTRATION GENERALE/ SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AVENANT N°1

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 septembre 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme DE REYDET Rebecca

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Sonia BRIFFAZ *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, M. Jérôme JONFAL, M. Nathan JACQUET, M. Jean PALLUD,

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Menthonnex-en-Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 ; Absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 25 SEP. 2025

OBJET : SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AVENANT N°1

SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AVENANT N°1

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

Monsieur le Président expose que la CCPC bénéficie depuis de longues années d'un accompagnement de la part du CAUE sur le conseil en matière d'architecture et d'urbanisme.

Par délibération n° 2022-11 du 23 février 2022, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) a engagé une convention partenariale d'objectif avec le Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour une durée de 36 mois débutant le 01 février 2022.

Cette convention définissait les modalités selon lesquelles l'architecte conseil, habilité par le CAUE de Haute Savoie, exerce sur le territoire de la CCPC une mission de conseil architectural, urbain et paysager, à laquelle le CAUE participe financièrement. La convention conclue entre cet organisme et la CCPC étant désormais échue.

Par délibération n° 2022-11 du 23 février, la CCPC a signé un contrat de trois ans à compter du 01 février 2022 avec Monsieur Adrien BURGAT CHARVILLON. Ce dernier était chargé d'exercer une mission générale de conseil tant auprès des représentants de la collectivité qu'auprès des candidats à la construction sur le territoire de celle-ci. Le terme du contrat conclu est désormais échu.

La CCPC envisage de relancer un nouveau marché afin de choisir le futur Conseil architecte, le nouveau contrat débutera le 01 janvier 2026.

Afin d'assurer la continuité de ce service de conseil essentiel pour l'accompagnement des projets communaux et intercommunaux, il est opportun de prolonger la convention initiale ainsi que le contrat de l'architecte conseil jusqu'au 31 décembre 2025.

**Le Conseil communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **APPROUVE** les avenants annexés

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les deux avenants et tous les documents y afférents

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Le Président
Xavier BRAND

Acte certifié exécutoire le : 25 SEP. 2025



Service de conseil architectural, urbain et paysager de la commune de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Service régulier de conseil

Avenant n° 01 Au contrat d'architecte-conseil

Le présent avenant fait référence à la convention 14-AU-0052-AVT1-SDé.

Entre

La commune de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dont le siège est situé 268 route du suet, 74350, CRUSEILLES, en vertu d'une délibération en date du, dénommée ci-après "la collectivité", représentée par son Président, Monsieur Xavier BRAND, agissant en cette qualité, d'une part,

Et

Monsieur Adrien BURGAT CHARVILLON, demeurant : 27 rue de la Saulne, 74230 THONES, dirigeant de la société 27 A Architectes, habilité par le CAUE de Haute-Savoie et dénommé ci-après "l'architecte-conseil", agissant en cette qualité, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Conformément à l'Article 7 « Reconduction du contrat », celui-ci arrivant à échéance le 31 janvier 2025, et compte-tenu de l'évolution des modalités contractuelles du service de conseil prévue au 1er janvier 2026, la durée du contrat initialement prévue à 36 mois est portée à 47 mois, fixant ainsi son terme au 31/12/2025.

En conséquence, l'article 6 est modifié comme suit :

Article 6 - Durée du contrat

Le contrat, conclu initialement pour une durée déterminée de 36 mois et prenant effet au 01/02/2022, est prolongé jusqu'au 31/12/2025.

Les autres dispositions du contrat restant inchangées.

La Communauté de
Communes du Pays de Cruseilles,
Monsieur Xavier BRAND, Président



Monsieur Adrien BURGAT CHARVILLON
Architecte-conseil

**Service de conseil architectural, urbain et paysager de la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles**

Service régulier de conseil

**Avenant n° 01
A la convention partenariale d'objectif**

Le présent avenant fait référence à la convention 14-AU-0052-AVT1-SDé.

Entre

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie, sis 7 esplanade Paul Grimault - BP 339 - 74008 Annecy Cedex - N° SIRET : 318 825 650 00043 - Code APE : 7111 Z dénommé ci-après "le CAUE", représenté par son Président en exercice, Monsieur Joël BAUD-GRASSET, agissant en cette qualité, d'une part,

Et

La communauté de communes du Pays de Cruseilles, dont le siège est situé 268 route du suet - 74350 CRUSEILLES, dénommée ci-après "la collectivité", représentée par son Président, Monsieur Xavier BRAND, agissant en cette qualité, d'autre part,

conjointement dénommés ci-après « les signataires »

Il est convenu ce qui suit :

Conformément à l'Article 6 « Reconduction de la convention », celle-ci arrivant à échéance le 31 janvier 2025, et compte-tenu de l'évolution des modalités contractuelles du service de conseil prévue au 1er janvier 2026, la durée de la convention initialement prévue à 36 mois est portée à 47 mois, fixant ainsi son terme au 31 décembre 2025.

En conséquence, l'article 5 est modifié comme suit :

Article 5 - Durée de la convention

La convention, conclue initialement pour une durée déterminée de 36 mois et prenant effet au 1er février 2022, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Les autres dispositions de la convention restant inchangées.

Fait à Annecy, en deux exemplaires originaux,

Pour le CAUE de Haute-Savoie,
Monsieur Joël BAUD-GRASSET,
Président

Pour la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
Monsieur Xavier BRAND
Président

